

Juriste en droit des sociétés, appui à l'IGF : cadre juridique de la politique actionnariale de l'État

Activités 2.1.1 (analyse du cadre juridique, appui à la mission de l'IGF) et 2.1.2 (évaluation de la mise en œuvre de la décision n° 911/2022)

Version 3 du 16 octobre 2026 · Contrat de prestation de services d'expert individuel (CPS EI), à exécution perlée

La mission en bref

Projet	Improving Moldova's Access to the EU Single Market and Advancing SOE Reform, financé par l'Union européenne, composante 2 mise en œuvre par Expertise France
Objet	Apporter la connaissance du droit moldave au diagnostic de la politique actionnariale de l'État conduit avec l'Inspection générale des finances française (IGF), puis traduire ses conclusions en propositions juridiques et évaluer la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la propriété publique 2023-2030
Bénéficiaires	Ministère du Développement économique et de la Digitalisation (MDED) et Agence de la propriété publique (APP)
Nature	Expertise perlée, contrat d'expert individuel conclu intuitu personae, organisé en trois lots et six livrables
Volume	20 jours d'expertise
Période	De la notification du contrat (visée mi-novembre 2026) au 30 avril 2027
Échéance clé	20 novembre 2026 : cartographie juridique complète transmise à l'IGF, avant sa mission du 23 au 27 novembre
Lieu	Chișinău (mission de l'IGF et réunions) et travail à distance
Rémunération	Prix forfaitaire par livrable

1. Contexte

Le projet appuie la République de Moldavie dans son rapprochement avec le marché unique européen. Sa composante 2, mise en œuvre par Expertise France, accompagne la réforme des entreprises publiques et de la gestion des actifs de l'État, en appui technique au MDED et à l'APP.

La première activité de la composante (2.1.1) porte sur le cadre juridique et institutionnel de la politique actionnariale de l'État. Elle s'appuie sur une mission de l'Inspection générale des finances française : deux inspecteurs préparent à distance, conduisent une mission à Chișinău du 23 au 27 novembre 2026 et rédigent un rapport de diagnostic, remis par le projet au MDED, à l'APP et à la Délégation de l'Union européenne le 16 décembre 2026. Ce rapport est le premier jalon daté de la composante. Il sert ensuite de base à une note de recommandations, prévue au 31 mars 2027.

Les termes de référence de la mission de l'IGF prévoient que le projet lui fournisse une cartographie juridique moldave préparée par le juriste du projet : textes en vigueur, articulation entre eux, points d'attention. Le diagnostic est structuré selon six axes, qui guident aussi la cartographie : raison d'être de l'actionnariat public ; organisation de la fonction actionnariale ; exercice des droits de l'actionnaire ; information, reporting et contrôle ; mise en œuvre du triage ; égalité de traitement et intégrité. La référence est constituée par les lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques, révisées en 2024.

L'activité 2.1.2 évalue la mise en œuvre de la décision du Gouvernement n° 911/2022 (stratégie de gestion de la propriété publique 2023-2030 et programme 2024-2027). Elle prépare l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (activité 2.1.4, juin 2027) et le programme 2028-2030 (activité 2.1.5).

2. Objet de la mission et résultats attendus

- **Lot A, appui à la mission de l'IGF (2.1.1)** : l'IGF dispose, avant sa mission, d'une cartographie juridique fiable ; ses entretiens bénéficient d'un appui juridique sur place ; les constats de droit moldave de son rapport sont vérifiés avant la version finale.
- **Lot B, recommandations juridiques (2.1.1)** : les recommandations du rapport de diagnostic sont traduites en propositions de modification des textes, hiérarchisées et assorties du niveau de norme concerné.
- **Lot C, évaluation de la décision n° 911/2022 (2.1.2)** : l'état de mise en œuvre juridique de la stratégie et du programme est établi, avec les blocages et les ajustements nécessaires pour la suite.

Les inspecteurs de l'IGF restent les auteurs du rapport de diagnostic. Le juriste n'en rédige pas les analyses ; il en garantit l'exactitude sur le droit moldave. Les propositions de textes restent celles des autorités moldaves, que le projet appuie techniquement.

3. Textes à examiner

L'expert travaille sur les versions consolidées publiées au Registre d'État des actes juridiques (legis.md), complétées des documents transmis par le MDED et l'APP.

Texte	Objet	Lots
Loi n° 121/2007	Administration et dénationalisation de la propriété publique	A, B, C
Décision du Gouvernement n° 819/2023	Triage des 238 entités publiques en cinq catégories	A, B, C
Décision du Gouvernement n° 911/2022	Stratégie de gestion de la propriété publique 2023-2030 et programme 2024-2027	A, C
Loi n° 246/2017	Entreprises d'État et entreprises municipales	A, B
Loi n° 1134/1997	Sociétés par actions	A, B
Décision du Gouvernement n° 820/2023	Modèle de code de gouvernance des entreprises publiques	A, B
Loi n° 149/2012	Insolvabilité, en lien avec la catégorie 5 du triage	A (à titre complémentaire)
Loi n° 181/2014	Finances publiques et responsabilité budgétaire : dividendes, risques budgétaires, information	A
Lois n° 82/2017 et n° 133/2016	Intégrité ; déclaration de patrimoine et d'intérêts personnels	A
Statuts du MDED et de l'APP, textes d'application de la loi n° 121/2007	Répartition des compétences, procédures de privatisation, registre de la propriété publique	A, B, C
Rapports de suivi de la décision n° 911/2022 et du programme 2024-2027	Mise en œuvre des mesures	C
Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques (version 2024)	Référence internationale	A, B

4. Activités

Lot A · Appui à la mission de l'IGF (2.1.1) · 8 jours

- **Dans les trois jours ouvrés suivant la notification** : vérification des versions consolidées des textes avec l'équipe projet, et liste des textes ou articles à traduire en priorité. La traduction est assurée par le projet.
- **Cartographie juridique** : pour chaque texte, son objet, son champ, les autorités compétentes et son articulation avec les autres textes ; puis une lecture juridique selon les six axes de la grille de l'IGF : qui exerce les droits de l'État et sur quelle base, comment sont nommés les administrateurs et les dirigeants, quelles obligations d'information et de dividendes existent, sur quelle base juridique reposent les décisions de privatisation, de transformation et de liquidation, quelles règles encadrent les conflits d'intérêts. Elle signale les lacunes, les contradictions et les textes d'application manquants.
- **Mission à Chişinău, du 23 au 27 novembre** : participation aux entretiens à dominante juridique (services juridiques du MDED et de l'APP, ministère des Finances, ministère de la Justice), réponses aux questions des inspecteurs, compte rendu court des points de droit clarifiés.
- **Projet de rapport, du 7 au 11 décembre** : vérification des constats relatifs au droit moldave et proposition de corrections factuelles.

Lot B · Recommandations juridiques (2.1.1) · 4 jours

À partir du rapport de l'IGF, l'expert établit pour chaque recommandation une fiche juridique : textes à modifier, niveau de norme (loi, décision du Gouvernement, acte de l'APP), principe de rédaction, prérequis et ordre de priorité. Il distingue ce qui relève des activités déjà prévues par le projet (code de gouvernance, nominations, cadre de la privatisation) de ce qui appelle un chantier nouveau. Il contribue à la note de recommandations de l'activité 2.1.1.

Lot C · Évaluation de la mise en œuvre de la décision n° 911/2022 (2.1.2) · 8 jours

- Proposition de méthode : grille de suivi des mesures de la stratégie et du programme qui appellent un acte juridique, sources, entretiens.
- Pour chaque mesure : acte prévu, acte adopté ou non, écart avec le calendrier, causes juridiques ou institutionnelles des retards, cohérence avec la loi n° 121/2007 et la décision n° 819/2023.
- Conclusions utiles à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (2.1.4) et au programme 2028-2030 (2.1.5).

5. Livrables, calendrier et jours

Livrable	Contenu	Échéance	Jours
A1 · Cartographie juridique	Textes consolidés et liste des traductions prioritaires (trois jours ouvrés après la notification) ; cartographie de 10 à 15 pages, hors annexes, complétant la première version transmise à l'IGF par l'équipe projet le 13 novembre	20 novembre 2026	4
A2 · Appui à la mission	Participation aux entretiens ; compte rendu des points de droit clarifiés (2 pages)	27 novembre 2026	3
A3 · Relecture juridique	Tableau des observations sur les constats de droit moldave du projet de rapport	11 décembre 2026	1
B1 · Fiches de recommandations juridiques	Une fiche par recommandation du rapport ; synthèse hiérarchisée	31 mars 2027	4

Livrable	Contenu	Échéance	Jours
C1 · Note de méthode 2.1.2	Grille de suivi, sources, entretiens prévus (3 pages)	15 février 2027	1
C2 · Rapport d'évaluation 2.1.2	État de mise en œuvre juridique de la décision n° 911/2022 et du programme 2024-2027, causes des écarts, recommandations (15 pages au plus, hors annexes)	30 avril 2027	7
Total			20

Articulation avec l'équipe projet. L'équipe projet transmet à l'IGF une première version de la cartographie le 13 novembre. L'expert la vérifie et la complète pour le 20 novembre, avant la mission. Si la notification intervient plus tôt, l'expert peut contribuer dès la première version.

Rythme. La mission est perlée : environ 8 jours entre novembre et mi-décembre 2026, puis 12 jours entre février et avril 2027. L'expert organise librement son temps ; aucune présence à temps plein n'est requise.

Exigences techniques. Les livrables du lot A sont rédigés en français ou en anglais, langues de travail de l'IGF ; ceux des lots B et C en anglais, avec un résumé en roumain. Les livrables sont remis au format Word modifiable. Chaque constat renvoie à l'article et à l'alinéa du texte concerné.

Validation. Le chef de la composante 2 transmet ses observations dans un délai de cinq jours ouvrés après la remise de chaque livrable ; pour le lot A, il recueille aussi celles de l'IGF. La transmission à l'IGF et aux autorités moldaves est faite par le projet.

6. Organisation de la mission

- L'expert exécute la mission en autonomie. Le chef de la composante 2 assure l'orientation technique et la validation des livrables ; il n'existe aucun lien de subordination.
- L'expert ne représente pas Expertise France, ne prend aucun engagement et ne signe aucun document en son nom, et n'encadre aucune équipe.
- Il travaille en lien avec les inspecteurs de l'IGF, l'équipe projet, et l'expert juriste mobilisé par le projet sur les textes de gouvernance demandés par le MDED (nominations, évaluation des administrateurs, représentation de l'État, PPP) : les deux experts partagent leurs analyses des lois n° 246/2017 et n° 1134/1997 pour éviter les doublons.
- Les entretiens avec les autorités moldaves sont organisés par le projet et tenus en présence du chef de composante ou d'un membre de l'équipe projet.
- Lieu d'exécution : Chişinău pour les entretiens de la mission de l'IGF et les réunions de travail ; le reste du travail peut être réalisé à distance. Les modalités pratiques des déplacements éventuels sont précisées lors de la contractualisation.
- Communication : l'expert ne fait aucune déclaration publique sur la mission ; toute communication relève du projet et suit sa chaîne de validation.

7. Profil recherché

Exigences minimales (éliminatoires)

- Diplôme de niveau master en droit.
- Au moins sept ans d'expérience professionnelle en droit public, droit des sociétés ou droit de la propriété publique moldave.

- Connaissance pratique de la loi n° 121/2007, de la loi n° 246/2017 et de la loi n° 1134/1997.
- Maîtrise du roumain juridique.
- Français ou anglais professionnel, niveau B2 au moins.
- Être en mesure, en tant que personne physique, de percevoir des honoraires versés par Expertise France.
- Disponibilité début novembre 2026 et pendant la mission de l'IGF, du 23 au 27 novembre, à Chişinău.

Atouts

- Maîtrise du français, langue de travail de l'IGF.
- Expérience de la privatisation, de la gestion de la propriété publique ou de la gouvernance des entreprises publiques.
- Expérience d'évaluation de politiques publiques ou de suivi de stratégies gouvernementales.
- Connaissance des lignes directrices de l'OCDE et de l'acquis de l'Union européenne ; expérience de projets financés par des bailleurs internationaux.

Indépendance

L'expert ne doit pas occuper, pendant la mission, de fonction au MDDE ou à l'APP, ni de mandat dans un organe d'une entreprise publique, ni conseiller un acquéreur ou un créancier dans une opération de privatisation ou de liquidation en cours. Il signe une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et signale toute situation nouvelle en cours de mission.

Agents publics. Un candidat agent public moldave en activité certifie que la mission est compatible avec son statut (suspension de ses rapports de service pendant la mission, ou activité sans lien avec ses attributions actuelles) et fournit, le cas échéant, l'accord de son autorité de tutelle. Un candidat ayant occupé une fonction soumise à déclaration de patrimoine et d'intérêts au sens de la loi moldave certifie respecter les restrictions applicables après la cessation de ses fonctions.

8. Procédure de sélection et critères de jugement

L'appel à candidatures est publié sur la plateforme GEX d'Expertise France. Les candidats déposent un CV, le formulaire de candidature et la déclaration sur l'honneur prévue pour les contrats d'expert individuel d'Expertise France, attestant notamment la régularité de leur situation fiscale et sociale. Une liste restreinte de trois candidats au plus est établie sur la base des exigences minimales et des atouts. Chaque candidat retenu remet, à la même date limite, une note méthodologique de deux pages au plus, centrée sur la cartographie juridique, et une offre de prix forfaitaire pour chacun des six livrables. Un entretien peut être organisé. Compte tenu de l'échéance du 20 novembre, les délais de remise sont courts.

Critère	Points
Expérience en droit public, droit des sociétés et droit de la propriété publique moldaves	25
Connaissance du cadre de l'État actionnaire (lois n° 121/2007 et n° 246/2017, triage de 2023)	20
Qualité et réalisme de la note méthodologique, au regard de l'échéance du 20 novembre	15
Langues (français ou anglais) et disponibilité en novembre 2026	10
Prix : $30 \times (\text{offre totale la plus basse} / \text{offre totale du candidat})$	30
Total	100

Ces critères sont communiqués aux candidats dans l'appel à candidatures.

9. Conditions financières, retards et non-conformité

- Le prix est forfaitaire par livrable ; chaque livrable est payé après sa validation.
- Le nombre de jours engage Expertise France. Des jours supplémentaires ne peuvent être ajoutés qu'à l'initiative d'Expertise France.
- Un livrable non conforme aux présents termes de référence est repris par l'expert, sans coût supplémentaire, dans un délai de cinq jours ouvrés après la demande. Le paiement est suspendu jusqu'à la remise d'une version conforme.
- Tout retard non justifié peut donner lieu aux pénalités prévues par le contrat. Aucun avenant ne peut compenser un retard imputable à l'expert. Des retards répétés ou une non-conformité persistante peuvent conduire à la résiliation du contrat.
- Un retard imputable au bénéficiaire ou à l'IGF, par exemple un report de la mission, décale l'échéance d'autant, après accord écrit du chef de composante.

10. Confidentialité et propriété des travaux

Les documents transmis et les travaux produits sont confidentiels. Ils sont la propriété du projet et peuvent être utilisés par l'IGF pour son rapport et par les autorités moldaves.